



Rapport sur la gestion 2022 **Préavis municipal N° 18/23**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de gestion a procédé à la vérification de la gestion de notre commune pour l'exercice 2022.

1. METHODE DE TRAVAIL

La Commission a procédé de la manière suivante :

- Séance de planification des activités de la Commission de gestion
- Etude et analyse du rapport de gestion 2022
- Analyse des thématiques sélectionnées : ressources humaines & ressources naturelles
- Rencontres avec les cinq membres de la Municipalité
- Analyse et suivi des points du rapport de l'année précédente

La Commission s'est réunie à 7 reprises. Les membres en sous-commission de deux personnes, ont rencontré chaque conseiller municipal. Des délégations de membres de la Commission ont procédé à des rencontres et des audits ciblés sur les thématiques prédéfinies.

Dans ce rapport figurent les notions d'*observations* et de *vœux*, qui répondent aux définitions suivantes : l'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des remarques ou réserves ; le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de réaliser un travail ou une réforme.

2. ETUDE ET ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION 2022 (PREAVIS 18/23)

La Municipalité a remis la version définitive et complète du rapport de gestion 2022 le 22 mai 2023, qui a servi de base à la préparation et à la conduite des entretiens avec chaque municipal, et dont les points saillants sont traités ci-dessous.

3. RENCONTRES AVEC LES CINQ MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 Robert Middleton, syndic

Notre Syndic a poursuivi sans ménagement son engagement pour une refonte du mécanisme de la péréquation financière et de la facture sociale. Nous tenons une nouvelle fois à le remercier pour son implication engagée depuis de nombreuses années, qui a finalement abouti à une évolution, dont les résultats sont attendus dès 2025 dans nos budgets ainsi que celui de nombreuses autres communes vaudoises.

En ce qui concerne son dicastère pour 2022, nous nous sommes focalisés sur l'obtention d'une compréhension fine concernant la gestion des ressources humaines au sein du personnel communal (voir chapitre 4.1).

3.2 Bernard Henrioux, municipal

Concernant le dicastère de M. Henrioux, le rapport de gestion relève les éléments saillants. Il est particulièrement intéressant de relever la dynamique volumétrique des différents déchets gérés à travers l'offre de prestations proposées sur la commune (Eco-points, ramassage objets encombrants et déchetterie végétale).

Pour 2022, nous avons apporté un focus particulier sur la gestion des espaces verts et des forêts (voir chapitre 4.2).

3.3 Marie-Noëlle Gay, municipale

Nombre de salle de gym pour les enfants scolarisés

Selon les recommandations du canton, le nombre de salle de gym en Terre-Sainte n'est actuellement pas suffisant. Nous avons voulu savoir ce qui avait été entrepris afin de palier à cette problématique.

Concernant le primaire, la salle de Crans et la bonne disponibilité de la salle de Chavannes, répondent parfaitement aux besoins des élèves de Crans.

Le manque de salle concerne plutôt le secondaire, et ceci malgré le mandat donné à ARSCO de réaliser une salle de gym de type VD4 à proximité des Rojalets. Il est important de noter, que la décision finale de réaliser des infrastructures scolaires est du ressort des communes, le canton n'émettant que des recommandations. La réalisation de telles infrastructures est également fortement dépendante des ressources mises à disposition par les communes. Toutefois, certains investissements supplémentaires sont prévus pour pallier, à court terme ce manque d'infrastructures (aménagement du plateau sportif aux Rojalets).

État des infrastructures scolaires communales

Considérant l'âge des infrastructures scolaires de la commune (22 ans pour l'école et 40 années pour la salle de gym), nous avons voulu savoir si elles correspondaient toujours aux exigences scolaires. Nous avons également souhaité savoir, si ces infrastructures généraient de nombreuses réclamations.

Il nous a été rapporté que le bâtiment de l'école était, par sa bonne conception originelle et son entretien régulier, très apprécié des classes. Néanmoins, nous avons été informés que des travaux d'envergure sont nécessaires ; comme la réfection de la toiture, du système de chauffage, ainsi que des fenêtres et des revêtements de sol à certains endroits.

La salle de gym fait l'objet de régulières réclamations, notamment sur des problèmes liés au sol en bois (échardes). Le rapport commandé par la Municipalité, révèle des besoins d'interventions à différents niveaux ; le revêtement du sol, son marquage, la sécurité (radiateurs à angles vif) et la création d'armoires dédiées au scolaire, fermées à clé. Si une partie des mesures a déjà été entreprise, la grosse portion des travaux reste à planifier.

Coexistence entre l'organisation scolaire, les sociétés locales et l'UAPE

Nous avons voulu également savoir, l'état des relations issue de la coexistence entre l'organisation scolaire, les sociétés locales et l'UAPE, ainsi que les éventuelles mesures entreprises par la Municipalité.

Il nous a été révélé quelques conflits d'utilisation. Ils se situent principalement au niveau de l'usage du matériel et de l'accès non-maitrisé aux infrastructures par des enfants sans surveillance (sécurité sous la responsabilité de la commune). L'utilisation de la salle de rythmique, demandée par l'UAPE et l'école, est malheureusement toujours impossible (infiltration d'eau).

3.4 Johanna Pini, municipale

Plan énergie et climat communal PECC

Nous sommes heureux de constater que plusieurs projets sont menés de front et avancent. Il en est ainsi du Plan énergie et climat communal (PECC), pour lequel le Conseil a reçu des informations lors de sa séance du 31 octobre 2022. Relevons que ce dossier, a nécessité de nombreux jours de travail, visant à la formation de notre Municipale, puis à la formation et à l'information de ses collègues et du suivi, de la coordination et réflexion sur ce thème. La prochaine étape consistera à choisir 10 lignes d'action dans le catalogue de mesures (contenant env. 21 lignes d'action).

Charge de travail par rapport aux attentes / nombre de projets à mener

Quant à la gestion des bâtiments communaux, et comme relevé dans notre précédent rapport, les attentes sont toujours fortes. Elles génèrent une charge de travail élevée pour la Municipale responsable, qui est régulièrement occupée par les activités opérationnelles, à défaut de pouvoir se concentrer sur l'aspect stratégique et mener à bien ces projets. Quand bien même la Municipalité s'est adjointe les services de l'entreprise Afco Management pour l'accompagner dans la gestion de ces dossiers, nous doutons que cela soit suffisant à ce stade. En effet, si la Municipalité souhaite pouvoir mener en parallèle le projet du PECC, l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, ainsi que tous les autres projets d'infrastructures que notre commune doit renouveler, des ressources humaines supplémentaires nous semblent indispensables.

Concernant le mandat confié à l'entreprise Afco Management, il consiste à étudier la rénovation de l'ensemble de la zone du Grand-Pré. Ceci en tenant compte des synergies possibles, ainsi qu'à la réalisation des CECB+ pour les bâtiments de cette zone, tout en évaluant les besoins des différents bâtiments pour répondre aux nécessités dictées par leur utilisation. Il ressort de la discussion, que le bâtiment de l'administration laisse apparaître des travaux nécessaires et que la réalisation du certificat CECB+ permettra de faire un état des lieux énergétique du bâtiment et de proposer des pistes d'amélioration.

Pour l'année 2022, Madame Johanna Pini a investi beaucoup de temps pour la réflexion de la parcelle de la salle communale et le PECC (cf. point précédent). D'autre part, la sélection des mandataires (Afco Management) a nécessité de nombreuses heures afin de s'assurer de pouvoir bénéficier d'un soutien actif et professionnel de la part du partenaire retenu. Pour terminer, la reprise des finances par Mme Pini lors de cette législature a impacté son temps à disposition pour les autres dossiers. A ce sujet, nous relevons que la Commune de Crans est l'une des « communes pilote » pour le changement de modèle comptable en 2024 (passage de MCH1 à MCH2).

3.5 Yvan Rueff, municipal

Priorisation des projets du port

Le plan de législature prévoit l'adaptation des infrastructures portuaires au nouveau plan « zone de loisirs du port » et le dragage du port. Nous souhaitons savoir dans quel plan ces projets s'inscrivaient et quelles priorités leurs étaient données.

Le projet de zone de loisir du port qui est un gros projet et qui implique beaucoup de dicastère, a été mis en stand-by car la priorité a été donnée à la zone de loisirs du haut.

Il nous a aussi été rapporté que, à la place, une grosse mise à jour de la convention avec le CNC sera réalisée cette année sans modification d'infrastructure prévue (utilisation des surfaces, des locaux, du port, etc.).

Le dragage du port sera réalisé si possible avant la fin de la législature, mais sans certitude.

Améliorations et actions concernant la police des constructions

Le plan de législature prévoit des améliorations et des actions concernant la police des constructions. Nous souhaitons savoir lesquelles étaient terminée, en cours ou prévues jusqu'à la fin de la législature.

Les éléments suivant nous ont été rapportés :

- La digitalisation des dossiers de mise à l'enquête est opérée, mais après, consultation sur site, si demandée.
- Un inventaire des décisions est en cours de création afin d'assurer au mieux l'intégrité de la position de la Municipalité sur les questions et litiges en rapport aux thèmes des permis de construire (jurisprudence).
- L'objectif de réaliser plus de visites préventives de chantier afin d'anticiper d'éventuels écarts au permis de construire est difficile à atteindre pour des raisons de temps ou de ressources.
- Le contrôle du dossier énergétique CAMAC sous la responsabilité de la commune n'a pas été fait jusqu'à présent car cela n'était pas connu du service. Un spécialiste a été engagé pour corriger cette situation (Meier Conseil).

Situation de développement des pistes et bandes cyclable

Le plan de législature prévoit le développement des pistes et bandes cyclable sur les axes Crassier-lac et Céligny-Eysins. Nous souhaitons savoir au moment de l'interview ce qui était prévu jusqu'à la fin de la législature.

Il nous a été rapporté que les travaux de marquage des pistes et bandes cyclable avait été commandées. Au moment de l'écriture du rapport, nous avons eu le plaisir de pouvoir les utiliser. Affaire conclue !

Réalisation des mesures de sécurité informatique

Nous souhaitons savoir quelles mesures de sécurité informatique prévue avaient été réalisées, lesquelles étaient encore en suspens et quand elles seront réalisées.

Il nous a été rapporté que seule la certification avait été réalisée. Les travaux de déplacement du serveur dans une zone sécurisée sont en cours de commande.

4. AUDITS et VISITES

4.1 Gestion des ressources humaines

La Commission a souhaité, cette année, étudier la gestion du personnel communal. Pour ce faire, elle a travaillé sur 4 axes différents afin de parvenir à une appréciation la plus objective possible de la situation, à savoir :

- A. Obtenir une vue d'ensemble des tâches/activités confiées aux employés communaux
- B. Identifier les processus mis en place et comprendre leur mode opératoire
- C. Recenser les outils en gestion des ressources humaines utilisés
- D. Comprendre l'adéquation des outils et processus avec la réalité vécue par les collaborateurs

A. Obtenir une vue d'ensemble des tâches/activités confiées aux employés communaux

Les descriptifs de fonction ont été remis à la Commission et discutés avec le Syndic. Ces derniers sont bien documentés et permettent une bonne compréhension des postes en question. L'organigramme nous a également été remis. Ce dernier doit être une photographie des postes occupés dans la structure actuelle avec ses interactions entre les différents métiers et les municipaux.

Après étude de l'ensemble de ces documents, nous constatons que l'organisation définie différencie le traitement administratif, qui démontre que le lien se trouve avec les chefs de service et le syndic directement, et l'organisation opérationnelle qui passe par le municipal en charge et le syndic.

Nous identifions un risque en ce qui concerne la clarté dans l'attribution et le suivi des tâches aux collaborateurs ainsi que dans la supervision du personnel communal. A notre sens, opérer une telle différenciation est source de confusion, car la frontière entre l'aspect administratif et opérationnel est mince et parfois indissociable. Nous encourageons ainsi la Municipalité à clarifier et simplifier son organisation afin de garantir une complète transparence et une meilleure compréhension, que ce soit pour les collaborateurs de la Commune ou les personnes externes, prestataires ou administrés.

B. Identifier les processus mis en place et comprendre leur mode opératoire

A la question portant sur les processus mis en place, le Syndic, qui a la charge de la gestion du personnel, nous répond que l'ensemble des processus est connu des collaborateurs actuels. Néanmoins, il n'existe aucun document récapitulant ces processus ou les expliquant. Ainsi, lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur, mais aussi d'un nouveau Municipal, le risque d'oubli et /ou d'erreur est conséquent. Nous recommandons donc vivement à la Municipalité de mettre en place et de documenter des processus de travail afin de maîtriser le risque.

C. Recenser les outils en gestion des ressources humaines utilisés

Les collaborateurs bénéficient d'un entretien personnel annuel avec le Syndic uniquement. Suite aux questions de la Commission, ce dernier a confirmé qu'aucun document écrit n'était complété et qu'il traitait l'ensemble des problèmes directement et avec bon sens. Si la commission salue cet usage du bon sens, en particulier pour les échanges quotidiens, elle estime néanmoins qu'avec un effectif du personnel communal correspondant à celui d'une PME, cette manière de faire n'est plus adaptée. En effet, nous identifions un risque en cas de départ du Syndic. Les entretiens individuels doivent être documentés selon nous (définition et suivi des objectifs fixés, succès et problèmes, etc.).

Ainsi, compte tenu du nombre de collaborateurs, la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation nous semble indispensable. Ces documents seraient intégrés au dossier du collaborateur, qui doit « vivre » tant que le collaborateur travaille au sein de la Commune, indépendamment des législatures.

Quant à l'organisation des entretiens annuels, bien que relevant de la compétence de la Municipalité, nous ne pouvons que l'encourager à faire participer le responsable hiérarchique et le municipal en charge, au moins durant une partie de l'entretien. Pour terminer, nous regrettons qu'il n'existe pas d'objectif annuel permettant de guider le collaborateur dans son évolution.

D. Comprendre l'adéquation des outils et processus avec la réalité vécue par les collaborateurs

Pour évaluer ce point, notre Commission a imaginé la possibilité de procéder à un sondage du personnel communal au moyen d'un questionnaire anonyme, avec l'objectif d'évaluer la gestion des ressources humaines et d'obtenir une image quant à la satisfaction au travail, à la santé et au bien-être des collaborateurs (respect des mesures de santé et sécurité au travail). Il n'a pas été possible de procéder de cette manière, principalement pour des raisons de séparation des pouvoirs, afin d'éviter la cogestion. En nous basant uniquement sur les informations communiquées lors des points précédents, nous n'avons pas pu analyser ce point.

En conclusion, nous constatons qu'à l'exception des descriptifs de fonction et de l'organigramme, peu de documents existent dans le cadre de la gestion des ressources humaines, ce qui a pour corolaire de maintenir un niveau de risque élevé.

4.2 Gestion des espaces naturels (forêts et espaces verts)

La Commission de gestion a souhaité, cette année, étudier la gestion des espaces naturels communaux. Principalement les forêts et les espaces verts. Elle a travaillé pour cela sur 4 axes différents afin de parvenir à une appréciation objective de la situation, à savoir :

- A. Obtenir une vue d'ensemble du patrimoine forestier et des espaces verts de la Commune.
- B. Prendre connaissance des lois, règlements, contraintes et exigences liées à la gestion de ces espaces.
- C. Comprendre la politique de gestion mise en place par la Municipalité et leur application par les collaborateurs communaux.
- D. Identifier quels sont les défis qui doivent être relevés et les moyens qui sont prévus.

A. Vue d'ensemble du patrimoine naturel, des espaces verts et des infrastructures de sports & loisirs

La commune de Crans possède une superficie de 439 ha, dont 21 ha de forêts et 205 ha de surfaces agricole et d'assolement (meilleures terres agricoles). Elle est aussi propriétaire de 170 ha de forêts et alpages à Cuvaloup (versant nord-ouest de la Dôle). Crans possède un terrain d'environ 15'000 m² au bord du lac et une zone sportive d'environ 30'000 m². Il s'écoule également 2 cours d'eau qui terminent leur parcours dans le lac. La commune a aussi la charge de l'entretiens des bordures, des massifs et des arbres des espaces publics. Notre analyse s'est focalisée sur la gestion des forêts et celles des espaces verts.

B. Lois, règlements, contraintes et exigences liées à la gestion de ces espaces

La gestion des forêts est cadrée par un plan de gestion renouvelé tous les 15 ans qui découle directement de plusieurs lois, directives et règlements, comme la Loi forestière ou la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites. Des parties de forêt sont intégrées dans des inventaires, des réseaux, des parcs et des zones de protection qui imposent un mode de gestion particulier. Ces éléments ont pour objectif la protection d'espèces végétales ou animales, d'assurer la sécurité, d'assurer l'approvisionnement des nappes phréatiques en eau de qualité ou simplement de promouvoir l'accueil.

La gestion des forêts est assurée par le garde forestier François Mathey. Le rôle de François est triple

- Rôle d'autorité (mandat du Canton)
- Gestionnaire pour les communes
- Chef de service : 3 ouvriers et un apprenti dont il a la gestion directe.

C. Politique de gestion de ces espaces et leur utilisation

Le plan de gestion forestier 2012-2026 fixe les actions menées dans les forêts du triage de la Dôle (122) dont les forêts de Crans font parties.

Les forêts jouent un rôle très important tant au niveau écologique que climatique, sécuritaire ou social. Bien que le plan de législature actuel ne traite les forêts que du point de vue utilitariste, le plan de gestion forestier intègre totalement ces autres fonctions, soit :

- **Le rôle social** : effets positifs sur la santé, promenades en forêt, bains de forêt, ski, randonnées, observation de la nature, etc.
- **Le rôle protecteur** : protection contre les glissements de terrain et contre l'érosion des sols, etc. Les berges boisées des deux ruisseaux de la commune sont classées comme forêts de protection.
- **Le rôle biologique** : la forêt est un habitat de grande importance pour la faune et la flore. On notera l'importance de la zone humide de la Pierre-Féline qui abrite la grande aigrette et le castor ou les forêts de la Dôle accueillant des espèces rares telles que la gélinotte des bois et la chouette chevêchette par exemple.
- **Le rôle paysagé** : les pâturages boisés du Jura, par exemple, ont une valeur paysagère élevée.

La production de bois (520m³ annuellement) est le fruit de l'entretien nécessaire aux autres fonctions. Il permet de réduire fortement le coût d'entretien des forêts communales. Tel est l'approche en vigueur sur les forêts gérées par le garde forestier.

En ce qui concerne la gestion des espaces verts, nous avons relevé les éléments suivants :

- Les collaborateurs en charges des espaces verts suivent leur bon sens et les conseils donnés par les entreprises et fournisseurs avec qui ils travaillent pour l'entretien des espaces verts.
- Les municipaux en charges donnent des lignes directrices. Il n'existe pas à notre connaissance de directive ou de charte pour l'entretien des espaces verts.
- L'emploi de biocide est restreint (interdiction d'utilisation de glyphosate p.ex.) et si nécessaire se fait de manière ciblée (contre la pyrale du buis p.ex.). Le traitement des herbes folles se font de manière combinée là où cela est nécessaire : sel, combustion et rablet (arrachage). Comme exemple, les plaintes des utilisateurs du parc du port face à la présence d'abeille mettent la pression sur la Municipalité pour traiter le trèfle.
- Le terrain de foot est l'espace qui demande le plus d'entretien et aussi d'eau (~15l/m² par arrosage ; 2 arrosages par semaine lors de grande chaleur).
- L'utilisation d'engrais azoté est limitée mais réalisée régulièrement, surtout sur le parc du port après Caribana.
- Il n'existe actuellement aucune zone de protection ou de revitalisation de la biodiversité sur les surfaces vertes de la commune (hors forêt et surfaces privées).

D. Défis et les moyens prévus

La gestion des forêts est soumise à de nombreux enjeux et défis.

- Elle tend à maintenir une production sylvicole tout en protégeant la biodiversité et le paysage (îlots de sénescence, arbre-habitat, zones humides et séchardes, etc.).
- Prévention des dégâts dus au gibier
- Assurer un rajeunissement naturel des forêts.

Concernant les espaces verts, les défis qui nous ont été rapportés ou que nous avons identifié concernent principalement :

- Besoins en eau (restriction, raréfaction, maintenance des installations d'arrosage de la zone du foot)
- Pression sur la biodiversité
- Prévention des ilots de chaleur

Le changement climatique est le principal défi des prochaines décennies. Principalement à cause :

- Du manque hydrique (fait mourir les arbres).
- De la transformation des forêts en maquis. Dû au cycle de transformation long (le changement climatique va trop vite).
- Perte de biodiversité.
- Des risques d'incendie. Le Canton de Vaud a récemment décidé de s'équiper en matériel en cas d'incendie de forêt : Camion tout-terrain, quad, etc.
- Ilots de chaleur dans le bourg.

En conclusion, nous estimons que la commune est très bien accompagnée pour la gestion de ses forêts. Néanmoins, il est regrettable que le plan de législature ne valorise pas plus les fonctions des forêts autre que celle de production de bois. Cela provoque un regard biaisé sur l'appréciation du coût de son entretien.

Même si nous constatons des efforts dans la gestion des espaces verts plus « écologique », nous identifions un fort potentiel d'amélioration. A noter que la mise en place du PECC va très probablement permettre d'améliorer la situation.

5. OBSERVATIONS ET VŒUX

5.1 Suivi 2021

Observation N°1-2021G :

Compte tenu de l'investissement en temps particulièrement important de la Municipale responsable de l'urbanisme, la Commission invite la Municipalité à étudier la possibilité de fournir des ressources supplémentaires pour supporter l'énorme charge de travail du dicastère de Johanna Pini. Nous pensons que la commune tout entière va bénéficier d'un avancement rapide et concret des nombreux projets à réaliser ces prochaines années.

→ Partiellement réglé.

Comme indiqué précédemment, et au terme de nos rencontres, nous prenons acte avec satisfaction du mandat confié à Afco management afin d'accompagner et soutenir la Municipale en charge. Néanmoins, nous doutons que cela soit suffisant pour permettre à Madame Pini de pouvoir se focaliser plus sur les projets et la future stratégie. Ainsi, nous sommes d'avis que l'engagement d'une personne supplémentaire permettrait d'avancer plus rapidement sur les nombreux projets dont elle a la charge.

Observation N°2-2021G :

La commission souhaite connaître les critères qui ont guidé la Municipalité à décider d'allouer le surplus des recettes fiscales aux amortissement extraordinaires, et quelles étaient les autres pistes d'utilisation qui ont été identifiées, mais finalement écartées.

→ Réglé (cf. rapport de gestion).

Observation N°3-2021G :

Compte de tenu de la charge de travail de notre technicien communal et malgré l'augmentation des ressources mis à disposition pour réaliser ces tâches, la Commission invite la Municipalité à identifier les possibles pistes de simplification dans les processus d'autorisation de construire.

→ En cours

Vœu N°1-2021G :

Concernant la nécessité des travaux à réaliser sur nos bâtiments communaux, la commission souhaite que la Municipalité puisse établir durant le second semestre 2022, une feuille de route. Ce document permettra à l'ensemble du Conseil de comprendre de manière précise l'étendue des travaux qui vont devoir être réalisés, le planning de mise en œuvre et les budgets à prévoir/allouer durant cette législature. Il nous paraît opportun d'établir assez rapidement cette feuille de route, car nous n'allons pas avoir suffisamment de capacités pour mener l'ensemble des projets sur une courte période et en parallèle (Vœu N°1 et N°2).

→ Pas réglé

Nous regrettons que la vision et la feuille de route requises n'aient pas pu être pleinement partagées avec le Conseil durant la dernière année. Néanmoins, il ressort de notre entretien que l'année 2022 a principalement été mise à profit pour la rédaction d'un cahier des charges et la recherche d'un partenaire fiable. C'est dans ce cadre que le mandat d'Afco Management a été confirmé. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre ses efforts sur ce dossier et à soumettre durant cette année une vision globale et la feuille de route attendue.

Vœu N°2-2021G :

Il y a une très forte attente sur les projets d'infrastructure culturelles, sportives et de loisir dans la commune. Nous observons également l'élaboration de différents projets, mais également des demandes d'autorisation pour faire évoluer ces infrastructures. La commission souhaite que la Municipalité puisse établir durant le second semestre 2022, une vision globale des 3 zones à développer pour permettre au Conseil et à la Municipalité d'aller de l'avant dans l'acceptation de demandes et dans la réalisation de certains des projets durant cette législature. Il nous paraît aussi judicieux de pouvoir connaître la capacité d'investissements annuel de la commune pour les années à venir.

→ Partiellement réglé

Nous encourageons la Municipalité à poursuivre avec plus de détermination, de transparence et une certaine forme d'ambition, ses démarches nécessaires à la réalisation de ces projets, qui vont bénéficier à une très large majorité de nos concitoyens-ennes.

Vœu N°3-2021G :

Faisant suite au couac survenu lors de la présentation du préavis 41/20, la commission demande que l'on respecte systématiquement et manière stricte, le processus de communication et décisionnel en vigueur.

→ Réglé

5.2 Observations et Vœux 2022

Observation N°1-2022G :

Nous recommandons à la Municipalité de clarifier et simplifier son organisation afin de garantir une complète transparence et une meilleure compréhension que ce soit pour les collaborateurs de la Commune ou les personnes externes, prestataires ou administrés.

Observation N°2-2022G :

L'organisation d'entretiens annuels pour le personnel relève de la compétence de la Municipalité. Ils sont actuellement menés oralement par le Syndic. Néanmoins, afin d'améliorer la gestion du personnel communal, la commission invite la Municipalité à mettre en place des entretiens individuels documentés, qui comportent notamment des objectifs annuels, permettant de guider la collaboratrice ou le collaborateur dans son évolution. La commission recommande également la participation du responsable hiérarchique et le/la Municipal-e en charge, au moins durant une partie de l'entretien.

Observation N°3-2022G :

Parallèlement à la mise en œuvre du PECC, nous observons la possibilité de réalisation de mesures simples et peu coûteuses comme, par exemple, la mise en place de prairie fleurie plus résistantes au changement climatique et moins onéreuses à l'entretien, ou la création de petites zones protégées et didactiques (hôtel à insectes, bois mort, etc.).

Observation N°4-2022G :

Développement des bâtiments communaux : Cela fait maintenant deux ans que notre Commission souhaite une feuille de route et une planification plus détaillée des projets sur les différents bâtiments. Dès lors, il nous paraît indispensable que la Municipalité en fasse une priorité afin de pouvoir présenter ces documents durant l'année 2023.

Vœu N°1-2022G :

Nous invitons la Municipalité à mettre en place et documenter tous les processus de travail clés, afin de maîtriser le risque inhérent à leur non-formalisation écrite.

Nous invitons la Municipalité à mettre en place des outils permettant une gestion optimale du personnel, notamment par la mise en place de questionnaire annuel, d'entretiens documentés et d'objectifs annuels.

Vœu N°2-2022G :

Nous recommandons à la Municipalité de ne pas considérer uniquement l'aspect économique dans sa gestion de nos forêts, mais également leurs fonctions de protection, sociales, biologiques et paysagères. Puis, à l'avenir, d'intégrer tous ces aspects dans les futurs plans de législation.

Vœu N°3-2022G :

Comme indiqué précédemment, nous doutons que le seul fait de mandater une société pour accompagner la Municipalité dans ses projets, soit suffisant. Elle ne va pas permettre à Madame Pini de pouvoir se retirer quelque peu de l'opérationnel pour concentrer plus de ses ressources sur le côté stratégique et planification. Ainsi, nous sommes d'avis que l'engagement de personnel(s) supplémentaire(s) permettrait d'avancer plus rapidement sur les nombreux projets, dont elle a la charge et d'établir la « fameuse » vision globale et « feuille de route » tant attendues par le Conseil.

6. CONCLUSION GESTION 2022

D'une manière générale, la Commission est satisfaite de la gestion des affaires par la Municipalité, mais souhaite à nouveau insister sur le fait que nous devons véritablement avancer dans la réalisation et la concrétisation de nos travaux et projets d'investissements. Cela doit déjà se dérouler durant cette législature. La Commission de gestion remercie les Municipaux pour leur disponibilité et leur coopération dans le cadre de ses travaux.

En conclusion, la Commission de gestion recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N° 18/23 tel que présenté par la Municipalité et

- 1. d'approuver le rapport de gestion 2022, tel que présenté**
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'exercice 2022**
- 3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2022**

LA COMMISSION DE GESTION :

Patrick Boehler (Président)

Cédric Aeschlimann

Isabelle Nussbaum

Quentin Pommaz

Blaise Schwerzmann



The image shows five handwritten signatures in blue ink, each on a line of dotted paper. The signatures are: Patrick Boehler (President), Cédric Aeschlimann, Isabelle Nussbaum, Quentin Pommaz, and Blaise Schwerzmann.

Ainsi fait à Crans, le 12 juin 2023

